

CERTIFICAT MEDICAL / DECHARGE

Je déclare être informé(e) de l'obligation qui m'est faite de fournir rapidement un certificat médical attestant de mon aptitude à la pratique des activités pour lesquelles je suis inscrit(e).

En l'absence de ce certificat, je décharge et libère de toute responsabilité l'Association des Familles du Perréon en cas d'accident de quelque nature que ce soit ou de dommages sans aucune exception.

Fait à Le

NOM ET SIGNATURE

NOM ET SIGNATURE

NOM ET SIGNATURE

AUTORISATION PARENTALE

FAMILLE :

Enfant(s) :

.....
.....

En cas d'accident survenu à mon(mes) enfant(s), j'autorise le responsable de l'activité à prendre toute disposition, et notamment à le faire transporter à l'hôpital le plus proche pour lui faire donner tous les soins et/ou pratiquer toute intervention chirurgicale urgente en cas de nécessité constatée par un médecin.

Les enfants sont sous la responsabilité du professeur jusqu'à ce qu'un adulte le récupère. Merci de prévenir si celui-ci n'est pas l'adulte référent.

Si vous autorisez votre(vos) enfant(s) à quitter seul(s) le cours, merci de l'écrire lisiblement sur la fiche.

Je déclare avoir été informé(e) de l'obligation qui m'est faite de fournir rapidement un certificat médical attestant de l'aptitude de mon/mes enfant(s) à la pratique des activités pour lesquelles il est/sont inscrit(s).

En l'absence de ce certificat, je décharge et libère de toute responsabilité l'Association des Familles du Perréon en cas d'accident de quelque nature que ce soit ou de dommages sans aucune exception.

Fait à Le

Nom du Responsable :

Signature précédée de la mention " Lu et approuvé "

ACTIVITES SPORTIVES ET CREATIVES

Activités	Horaires	Salles	Tarifs
LUNDI			
Pilates avec Anne-Sophie	18h30 - 19h30	Vaux en B. Salle St Martin	180 €
Postural Ball avec Anne-Sophie	19h30 - 20h30	Vaux en B. Salle St Martin	180 €
Yoga avec Anne-Sophie	20h30 - 21h30	Vaux en B. Salle St Martin	180 €
Cardio Training avec Eymrick	19h30 - 20h30	Salles Arbuisonnas Salle du Breuil	180 €
Cardio Training ++ avec Eymrick	20h30 - 21h30	Salles Arbuisonnas Salle du Breuil	180 €
Dessin et peinture avec Christine (à/c du 25 sept)	20h00 - 22h00	Le Perréon Salle de la mairie	200 €
MERCREDI			
Cardio Attack avec Neïl	18h30 - 19h30	Salles Arbuisonnas Salle du Breuil	180 €
Step débutant / Intermédiaire avec Neïl	19h30 - 20h30	Salles Arbuisonnas Salle du Breuil	180 €
JEUDI			
Renforcement musculaire avec Eymrick	19h00 - 20h00	Vaux en B. Salle du stade	180 €
Self-défense boxing avec Eymrick	20h00 - 21h00	Vaux en B. Salle du stade	180 €
SAMEDI			
Gym douce avec Jérémy	9h00 - 10h00	Le Perréon Salle des Vins d'honneur	180 €
Activités ludiques et sportives avec Jérémy (7-12 ans)	10h15 - 11h15	Le Perréon (à préciser)	150 €
Activités ludiques et sportives avec Jérémy (3-6 ans)	11h15 - 12h00	Le Perréon (à préciser)	150 €

ATTENTION : les deux salles polyvalentes du Perréon seront encore en travaux à la rentrée.
Les cours reprendront dans les salles actuelles à Vaux en Beaujolais et Salles Arbuisonnas.

A noter :

Certains cours sont accessibles aux enfants à partir de 12 ans.
N'hésitez pas à nous contacter pour plus de précisions.

Envoyez dès maintenant votre inscription, accompagnée de votre règlement par chèque
A l'ordre de : Association des Familles du Perréon
à : Nadine DUPLAN - 44 place André Ville - 69460 LE PERREON
Une confirmation de réception vous sera adressée par mail.
Pour tout renseignement, appeler au 07 68 82 08 82





REGLEMENT INTERIEUR

Inscription

L'inscription est obligatoire pour tous les participants. Elle est valable pour la saison 2023 - 2024 et comprend l'accès aux cours ainsi que l'adhésion à l'Association des Familles du Perréon.

Pièces obligatoires à fournir lors de l'inscription (toutes activités)

L'inscription ne sera validée qu'après réception de l'ensemble des documents demandés ci-dessous et du paiement complet, au plus tard le 23 septembre, date à laquelle les cours seront confirmés ou supprimés en fonction des effectifs (nous consulter pour une arrivée en cours de saison).

- ✚ La fiche d'inscription dûment remplie
- ✚ Un certificat médical ; à défaut, signature de la décharge
- ✚ Le paiement total (en 1, 2 ou 3 fois)
- ✚ Pour les enfants, l'autorisation parentale dûment remplie.

Validité des cours

Les cours de sport commencent le lundi 4 septembre 2023 et se terminent le samedi 29 juin 2024.

Le cours de dessin-peinture commence le 25 septembre 2023 et se termine le 24 juin 2024.

Paiement - Remboursement - Annulation des cours

Pendant les 3 premières semaines, il vous est possible de tester plusieurs cours. A la fin de cette période, l'inscription définitive est exigée. Pour des raisons évidentes d'organisation, les changements de cours ponctuels ne sont pas possibles.

Aucune demande de remboursement en cours d'année n'est acceptée.

Cependant, un remboursement partiel pourra être accordé pour raison de santé sur présentation d'un certificat médical mentionnant une incapacité d'au moins 1 mois.

L'association se réserve le droit d'annuler un cours en cas d'effectif insuffisant ou d'absence de professeur, ou en fonction des règles sanitaires ou directives gouvernementales.

Horaires des cours - Tenue vestimentaire

Les participant(e)s sont tenu(e)s de respecter les horaires des cours. Une tenue vestimentaire adaptée au sport, ainsi que le port de baskets propres (dédiées aux cours en salle) sont exigés.

Pensez au tapis, ballon et bouteille d'eau.

Respect des locaux

L'ensemble des salles utilisées par l'association sont soumises à des règles strictes : interdiction de fumer et de manger. Il appartient à chacun de respecter les locaux et le matériel mis à disposition.

Se référer aux consignes affichées dans l'établissement.

Sécurité - Accidents - Consignes pour les enfants

Nous rappelons à nos adhérents que la souscription d'une assurance individuelle n'est pas obligatoire mais vivement conseillée pour la pratique sportive.

Il est recommandé de ne pas apporter d'objets de valeur. L'Association des Familles du Perréon décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents jusqu'au début du cours ; ceux-ci doivent les récupérer dès la fin du cours, à l'heure spécifié. En cas d'absence ou retard du professeur, les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents.